

5 SQUARE 5

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 €
Siège social : 5, square des Prés Verts 49300 CHOLET
RCS ANGERS 812 464 345

DÉCISION DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2025 SUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 12 462 euros de la manière suivante :

1. Origine du résultat à affecter

➤ Résultat déficitaire de l'exercice : 12 462 euros.

2. Affectation du résultat

➤ Apurement du poste « Report à nouveau »	10 533 euros
➤ Dotation de la réserve légale à hauteur de 10 %	200 euros
➤ Au poste « Autres réserves »	1 729 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 11 009 euros.

3. Capitaux propres

L'Associée Unique constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de plus de la moitié du capital social.

4. Dividendes antérieurs

L'Associée Unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Décision de l'Associée Unique en date du 30 juin 2025

Certifié conforme

TEAM 5 Représentée par William et Rose Guerline BOUSSEAU <i>Associée Unique</i>
